



Les morsures de chiens et autres mammifères

Qu'est-ce que la rage ?

La **rage** est une maladie grave et **toujours mortelle** pour les humains que l'on rencontre encore fréquemment dans la quasi-totalité des pays du globe mais surtout en Afrique, en Amérique et en Asie.

Son principal vecteur est le chien. Mais tous les mammifères, qu'ils soient domestiques (chats, chevaux, vaches, cochons, etc.) ou sauvages (singes, chauves-souris, renards, rats laveurs, etc.) peuvent transmettre le virus responsable de la maladie.

Le virus de la rage est contenu dans la salive de l'animal infecté. Celui peut le transmettre par morsures ou griffures mais aussi par léchages au niveau d'une plaie, même minime, ou d'une muqueuse (œil, bouche).

La règle est donc de ne pas approcher les animaux mêmes familiers, même dociles, même jeunes, même morts, de ne pas les caresser.

Cette vigilance doit être accrue avec les enfants.

Que faire en cas de morsure ?

Laver abondamment la plaie ou la zone léchée avec de l'eau et du savon pendant un minimum de 15 minutes. Si possible appliquer un antiseptique.

Ce lavage est d'une importance majeure pour limiter la pénétration du virus dans l'organisme et minimiser le risque infectieux.

Il convient ensuite de mettre en place, le plus rapidement possible, une prise en charge médicale. S'il n'existe pas, à l'heure actuelle, de traitement curatif pour cette maladie, une prise en charge vaccinale post exposition est indispensable, car elle-seule permettra d'éviter que la maladie ne se développe. Cette vaccination post exposition comporte plusieurs doses de vaccin, voire des immunoglobulines, qui souvent indisponibles dans les pays en développement.

Pour débiter le traitement post-exposition, il faut s'orienter vers les structures médicales locales qui évalueront la situation et pourrons commencer la vaccination. Il est

préférable d'avoir avec soi les numéros de téléphone de l'institut Pasteur, du consulat de France le plus proche et de votre assurance/assistance médicale.

La vaccination préventive antirabique

Il existe une vaccination préventive contre la rage :

Cette vaccination est recommandée pour les voyageurs devant effectuer des séjours prolongés, aventureux ou isolés dans des régions à haut risque (Afrique y compris Afrique du nord, Asie et Amérique du sud).

Elle est également conseillée pour les jeunes enfants (dès qu'ils marchent et peuvent échapper à la surveillance des adultes) devant séjourner dans un pays où la rage est endémique.

La vaccination préventive ne dispense pas d'un traitement post exposition mais elle simplifie énormément la prise en charge :

1. Elle suffit à protéger en cas d'exposition mineure passée inaperçue (cas fréquent des enfants qui jouent avec un chien ou un chat sans se faire mordre),
2. Elle dispense de l'injection de gammaglobulines (parfois très coûteuse et souvent indisponible dans les pays en développement)
3. Elle réduit de 5 à 2 le nombre d'injections à pratiquer lors de la vaccination post exposition

La vaccination préventive antirabique se fait en 3 injections (J0, J7 et J21 ou 28). Il est donc nécessaire de consulter suffisamment tôt pour avoir le temps de se vacciner avant le départ.